

# LA SÉANCE D'HIER AU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

**SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE**

On a adopté les conclusions du rapporteur, M. COUTEAUX, qui fait ressortir que cette mesure a été bien moins coûteuse qu'il avait été fait appel à d'autres taxes ou à l'emprunt.

On adopte ensuite une indemnité de cherté de vie de 720 francs pour les fonctionnaires municipaux.

M. DES ROTOURS demandait que cette charge soit répartie entre toutes les communes du département. Elle est laissée au compte des communes qui ont des retraités.

Au sujet de la nomination d'un directeur de l'Office de Bureau de Placement pris parmi les inspecteurs du Travail et auquel on vote une indemnité forfaitaire de 5.000 francs, M. LOUIS LEROY fait observer que le service de l'inspection du travail est déjà surchargé et il demande une nouvelle étude de la question.

## L'équipement sanitaire du Département

Nous avons donné les grandes lignes du projet de reorganisation des services d'inspection de l'hygiène et de la santé publique.

Le rapport préfectoral envisageait un essai partiel en créant trois secteurs sanitaires à la tête desquels seraient placés un collaborateur direct de l'inspecteur départemental. Cela permettrait de mettre au point une organisation coordonnée susceptible d'être généralisée, par étapes successives, à l'ensemble du département.

Ces trois secteurs prévus dans des régions différentes du département : Flandre maritime, région minière de Valenciennes, région agricole du Cambrésis, seront soumis à l'action d'un inspecteur départemental adjoint.

Celui-ci sera appelé à connaître, dans son secteur d'inspection, de toutes les questions se rattachant à la protection de la santé publique. Il assurera notamment :

- 1° Le contrôle de l'application de la loi du 15 février 1902 et en particulier prévu par le décret-loi du 30 octobre 1935 du règlement sanitaire départemental et qui est actuellement en discussion ;
- 2° Le Secrétariat de la Commission sanitaire ;
- 3° Le Secrétariat des Sections locales des organismes d'hygiène sociale (Comité de coordination d'hygiène) qui pourraient être éventuellement créés ;
- 4° Le fonctionnement du Service de la vaccination jennérienne ainsi que la diffusion et l'application des méthodes de vaccination facultative ;
- 5° La direction du poste de désinfection ;
- 6° Le contrôle technique ou le service médical de tous les établissements de la santé publique (hôpitaux, organismes de lutte contre la tuberculose, contre les maladies vénériennes, de protection maternelle, etc.) ;
- 7° La direction effective des infirmières du Service social ;
- 8° La surveillance sanitaire du personnel employé dans tous les organismes de protection sociale ;
- 9° Le contrôle médical-social effectif de l'application des lois d'assistance et des placements de malades ;
- 10° Le contrôle et éventuellement l'organisation de l'inspection médicale sociale.

## L'Institut Pasteur

On connaît la situation défavorable lamentable de notre Institut Pasteur, envers lequel l'Assemblée départementale et la ville de Lille font ce qu'elles peuvent faire. La ville entretient les bâtiments et accorde une subvention de 150.000 francs. Mais les municipalités et les groupements qui bénéficient des travaux de l'Institut n'apportent pas, tant s'en faut, une contribution suffisante.

Le Docteur CORDONNIER rapporte les conclusions du deuxième bureau, tendant à faire payer les analyses que l'Institut effectuait jusque-là gratuitement.

Une rétribution de dix francs par analyse produisant une certaine de mille francs par an, ce qui comblerait le déficit.

## Le docteur FOREST constate à ce propos que des villes assez importantes de la région auraient pu, depuis longtemps, faire un effort pour venir en aide à ce précieux établissement.

M. BRACHELET avait proposé de faire couvrir le déficit par le vote d'un ou de plusieurs centimes additionnels sur le budget du département.

M. COUTEAUX explique que les propositions du rapporteur sont équitables puisque le paiement des analyses par le service d'assistance médicale gratuite sera supporté à la fois par l'Etat, par le département et par les communes dans les proportions habituelles.

## Les archives départementales

Le dépôt d'archives de la rue du Font-Neuf menace ruine. On envisage de construire un nouvel immeuble rue Armand-Carrel, près de l'ancienne porte de Douai. Ce terrain étant plus important que le précédent, la Ville de Lille demande, pour le mettre à la disposition du département, une subvention de 200.000 francs.

Le ministre de l'Intérieur accordera une subvention de 100.000 francs prélevée sur le fonds des Jeux.

M. LOUIS LEROY donne lecture des conclusions du rapport qui sont adoptées et le Conseil décide de la même façon la proposition départementale pour prendre toutes dispositions utiles.

## QUESTIONS DIVERSES

On entend un rapport présenté par M. DELCOURT sur l'exécution du programme de constructions scolaires.

M. VILLERASSER, au nom de l'Office de Bureau, donne lecture du rapport sur les sociétés subventionnées. A noter une augmentation de la subvention aux Amicales Laïques du Nord, qui passe de 15.000 à 20.000, augmentation justifiée par l'extension des bibliothèques et des œuvres post-scolaires.

Après avis de la Commission des Finances, M. SAINT-VENANT propose de désigner six membres de l'Assemblée pour étudier l'état des locaux de l'Assistance Publique en état de délabrement. Sont désignés : MM. Casier, Couteaux, Descamps, Degroot, Saint-Venant et Henri Salengro.

Relèvement de tarifs de P. L. E. T. — La Compagnie des Tramways Mongy a demandé l'autorisation de majorer, éventuellement, ses tarifs.

Après examen par le service du contrôle, l'Assemblée décide que l'augmentation maxima à insérer dans un nouveau avenant, en vue d'une application ultérieure éventuelle, sera limitée à 10 % du coût de 20 %.

Par ailleurs, la Compagnie voudrait emprunter dix millions pour améliorer son matériel. Le département accepte de réaliser, pour le compte de l'E.L.R.T., un emprunt de ce montant à condition que la Société prenne à sa charge sous les frais de l'opération financière.

Délégation est donnée à la Commission départementale pour mener à bien, le cas échéant, cette réalisation.

La séance prend fin à 11 h. 30. M. LEBAS convoque ses collègues pour 15 h. 14. Il s'est tenue une nouvelle réunion de la Commission des Finances.

## La Coordination du Rail et de la route

Cette question, qui a soulevé d'assez nombreuses difficultés, surtout dans les régions de Valenciennes, Avesnes et Cambrai, est venue en discussion, dès le début de la deuxième séance publique, à 18 heures.

M. CHARLES GONIAUX, au nom du II<sup>e</sup> Bureau, fait un exposé du problème. Il attire l'attention des conseillers sur la circulaire du ministre des Travaux Publics en date du 19 février 1938.

Dans cette circulaire, M. le Ministre rappelle l'intérêt général commandé par la réalisation rapide de la coordination et il insiste de façon pressante, attirant tout particulièrement l'attention des Conseillers Généraux sur le bénéfice des subventions accordées aux départements qui présenteraient avant le 1er juillet 1938 un plan complet ou partiel de coordination des transports.

Ces subventions très importantes, s'élevaient à 3.000 francs par an et par kilomètre de ligne de la S. N. C. F. fermée au trafic voyageurs, en outre d'une subvention de 160.000 fr. susceptible de se cumuler avec la précédente.

Cette circulaire rappelle également que, d'après les règlements et instructions en vigueur, les départements qui n'auraient pas présenté un plan de transports acceptable pour le 1er juillet 1938 se verraient imposer un plan d'office et perdrait de ce fait 50 pour cent des subventions prévues.

La Commission estime tout d'abord nécessaire que, pour les lignes de la S. N. C. F. à fermer au trafic voyageurs, les conditions suivantes soient réalisées :

- 1° Que le tarif général soit le même que celui des chemins de fer et qu'il soit notamment délivré des billets d'aller et retour dans les mêmes conditions.
- 2° Que les tarifs des abonnements hebdomadaires qui sont prévus par le décret ne soient pas supérieurs à ceux de la S. N. C. F.
- 3° Que les avantages prévus au décret en faveur des mutilés de guerre et aux familles nombreuses soient étendus aux invalides du Travail ayant 50 % et plus d'invalidité.

Une réduction importante sur le prix des places soit accordée au personnel et aux retraités de la S. N. C. F. pour les seuls mouvements remplaçant les trains supprimés en vertu de l'application du plan, la suppression de ces mouvements par chemin de fer étant sérieusement leurs intérêts.

Que les assurances qui doivent, aux termes du décret, du 25 octobre 1937, être contractées sans limitation, contre les risques de responsabilité civile auprès de sociétés agréées par le ministre du Travail, soient valables sans aucune réserve, même en cas de surcharge des voitures.

Quelques modifications

En outre, après discussion en séance privée, elle estime nécessaire d'apporter au plan présenté (plan de décembre 1937, avec rectificatif du 28 avril 1938), les modifications suivantes :

- 1° Maintenir les trains ouvriers du matin et du soir entre Cambrai-Solennes-Le Quesnoy et Bavy.
- 2° Les transports d'ouvriers saisonniers qui sont effectués de façon massive trois fois par an, devront être assurés également par la voie ferrée.
- 3° Le service de remplacement entre Bavy et Roisin, devra comporter quatre trains par semaine, assurés par des journaliers de Betrechies et non pas seulement sa desserte les jours de marché.
- 4° Maintenir le service ouvrier matin et soir sur la ligne Saint-Amand-Bianc-Misseron.
- 5° Maintenir la ligne d'autobus de Valenciennes à Maubeuge.
- 6° En ce qui concerne le service Stras-Maubouge, à Aulnoy, insérer la clause de sauvegarde suivante : « Pas de trafic interurbain à la section Maubeuge (inclus) Hautmont (inclus) ». « La ligne d'autobus sera remplacée par le service Saint-Omer-Gravelines sera prolongée jusqu'à Petit-Fort-Philippe ».
- 7° Le amendement suivant, présenté en séance par M. RIBIER, n'a pas été adopté.
- 8° Le amendement suivant, présenté en séance par M. CARON, n'a pas été adopté.

Il concerne l'exploitation de la section Cambrai-Solennes de la ligne Cambrai-Solennes-Le Quesnoy Bavy, par autobus, mais avec remplacement journalier de répondre aux besoins journaliers des usagers.

Le plan ainsi rectifié est adopté à l'unanimité.

D'accord avec la commission des Finances, le rapporteur propose, en outre, d'affecter en principe à la mise en état des routes empruntées par les services de remplacement. Les ressources à provenir des subventions versées par l'Etat pour la fermeture des lignes au trafic voyageurs. Ces subventions s'élevaient à 600.000 francs environ et pourraient servir à gager un emprunt dont le montant correspondrait exactement aux dépenses à effectuer. Le service vicinal devra présenter à la prochaine session le programme spécial des travaux d'aménagement de ces itinéraires.

## Le relèvement des allocations

Par un vote du groupe communiste, l'Assemblée a décidé de demander au comité des chômeurs de la région qui fait une démarche auprès du bureau du Conseil général.

On y trouve deux choses : Une demande de relèvement des allocations de l'Etat ; une demande prise en charge immédiate par l'Etat d'une augmentation de un franc par jour pour l'allocation principale et de cinquante centimes par femme et enfant.

Le rapporteur fait ressortir qu'il s'agit de dépenses de 20 millions.

La Commission des Finances a estimé ce sacrifice trop lourd en l'état actuel des ressources départementales.

Le V<sup>e</sup> Bureau, qui soulignait la carence de cinquante centimes le taux d'allocation du chef de famille, à condition que la commune intervienne pour la moitié.

C'est évidemment une solution provisoire. Elle ne sera que temporaire, mais elle permettra de faire passer les chômeurs de la région à la commune intervenue pour la moitié.

C'est évidemment une solution provisoire. Elle ne sera que temporaire, mais elle permettra de faire passer les chômeurs de la région à la commune intervenue pour la moitié.

# LOTÉRIE DES RÉGIONS LIBÉRETTES



## LA JOURNÉE DE SAMEDI

Aujourd'hui, clôture de la session. A 9 h. 30, réunion de la commission des Finances, séance publique à 10 h. Vote du budget.

500 CULTIVATEURS occupent la Mairie et la Justice de Paix de Fruges pendant trois heures

Vendredi, cinq cultivateurs, près de justice de paix pour non paiement d'allocations familiales.

Différentes poursuites ont eu lieu dans divers cantons voisins de Valenciennes, mais ont refusé de s'arrêter ou de colporter la loi ne sera pas révisée, comme le demandent l'unanimité des paysans, appuyés, d'ailleurs, par bon nombre de leurs élus.

Les représentants du Comité de Défense Paysanne intervinrent au cours de la session de justice de paix et le juge mit l'affaire en délibéré.

Spontanément, les cultivateurs déclarèrent d'occuper les locaux, sequestrant ainsi dans l'Hôtel de Ville ; juge, greffier, gendarmes, ministère public, etc.

Commencé vers 10 h., l'occupation ne cessa que vers 13 h. 30, sur l'ordre de la direction centrale du Comité de Défense Paysanne à Paris, et après avoir enregistré avec satisfaction la promesse de M. Caron, conseiller général, d'intervenir pour que la loi fut modifiée.

Des que le bruit de l'occupation se répandit, les paysans ne cessèrent d'affluer des campagnes environnantes et leur nombre grossissant, ils firent un meeting dans l'Hôtel de la Cour du Cheval Noir, où prirent successivement la parole MM. Maurice Dalle, président d'arrondissement, et Pécourt, directeur, des comités départementaux.

A l'issue de cette réunion, les cultivateurs, rangés derrière leurs banderoles de revendications, parcoururent les rues de la ville, dans l'ordre et le calme, se réunissant au Monument aux Morts, puis ils déposèrent une gerbe de fleurs, puis observèrent une minute de silence en hommage à ceux d'entre eux tombés pour la défense du pays.

## Le Gouvernement a été saisi de la question

Nous avons pu toucher M. Decroquet, député de Montreuil, qui nous a fait savoir que, sur son initiative, avait eu lieu, jeudi dernier, une réunion du Bureau du groupe parlementaire radical et radical-socialiste, dont il est un des secrétaires, en vue de discuter la question de l'application de la loi des allocations familiales dans la culture.

A la suite de cette réunion, une délégation composée de MM. Chichery, président du Groupe parlementaire radical-socialiste ; Decroquet, Thorp, Blanchard, Isore et Le Bail, a été reçue par M. Daladier, président du Conseil ministre de la Défense Nationale, à qui elle a demandé de bien vouloir prendre un décret modifiant la loi actuelle.

Les députés ont demandé de mettre une retenue légère sur les ventes de blé, de vin, de betteraves et principales denrées agricoles. Ces retenues pourraient donner de 7 à 800 millions, pour arriver au chiffre de 1 milliard que nécessite l'application de la loi. Un supplément serait versé par l'Etat. L'ensemble serait versé à une caisse autonome dirigée par des cultivateurs.

M. Daladier a promis d'étudier cette

# L'INCENDIE DE LA FORÊT DE RAISMES

Les beaux jours ont ramené l'état d'alerte pour les riverains de la forêt de Raismes. Un nouvel incendie a éclaté hier après-midi, et, adossé par le vent, il a acquis rapidement une rare violence, au point qu'en quelques heures plus de cent hectares ont été détruits. S'agit-il d'un acte criminel ou simplement d'imprudence ?

L'enquête ouverte par la gendarmerie d'Anzin paraît devoir écarter, cette fois, toute idée de malveillance. Cette partie de la forêt, qui n'est cependant pas très éloignée des travaux militaires, est située à proximité des communes industrielles et elle est sillonnée par de nombreux ouvriers allant à leur travail et des bandes de gamins. Il est vraisemblable que le feu eut pour cause l'imprudence d'un fumeur ou d'un enfant. On ne saurait trop recommander aux personnes qui se rendent actuellement dans la forêt de prendre de sérieuses précautions, car les ravages que fait le feu dans les taillis et les jeunes pousses est considérable. Les services des Eaux et Forêts l'estiment en moyenne à trois mille francs l'hectare pour le seul reboisement, et il faut ajouter à cette somme les travaux qui nécessitent une main-d'œuvre importante.

**Cent hectares dévastés**

Ce dernier incendie a pris naissance sur le territoire de Vicogne, non loin de la fosse, dans la partie de la forêt qui appartient à la famille d'Artemberg et qui est dénommée pour cette raison bois de la princesse. La rapidité des secours permit de limiter les ravages du feu et de sauvegarder la forêt domaniale qui comprend à la limite du bois de la princesse, vastes plantations de pins dans lesquelles le ministre aurait vite pris d'inquiétantes proportions.

L'alarme fut donnée vers 15 h. Aussitôt, les gardes forestiers accoururent et, avec l'aide d'habitants de la région, combattirent l'incendie. M. Mouton, inspecteur des Eaux et Forêts à Valenciennes, accompagné de M. Venet, garde général, se rendit aussitôt, sur les lieux.

L'incendie fut circonscrit dans la compagnie du 1er R. I., qui se trouve à Hasnon, sous le commandement du capitaine Honoré, mais les concours trouvés sur place n'empêchèrent pas l'utilisation des piquets de soldats. Le Capitaine de gendarmerie Pliasant, de Valenciennes, se rendit aussi sur les lieux du sinistre où se trouvait également M. Sorel, directeur de la fosse de la Compagnie des Mines de Vicogne. Les gendarmes d'Anzin, sous le commandement du maréchal des logis Villerey, assurèrent le service d'ordre et procédèrent à l'enquête. Dans la soirée, le ministre fut avisé par l'inspecteur de la diligence des secours, plus de cent hectares avaient été dévastés par les flammes.

## APRÈS LES INCENDIES D'AVRIL dans la même forêt

Le Frenois Woittequand, accusé d'en avoir allumé deux, comparaitra probablement devant le jury du Nord

Le nouvel incendie survenu dans la forêt de Raismes, sur le territoire de Vicogne, a remis au plan de l'actualité les affaires des incendies criminels de la forêt à Raismes, région d'Odomez-Fragnes. On se souvient des circonstances dans lesquelles fut arrêté un jeune ouvrier de Raismes, Louis Woittequand.

Louis Woittequand avait tenté de faire dérailler le train de Saint-Amand à Blanc-Misseron en obstruant la voie non loin de la gare d'Odomez. Il fut reconnu par plusieurs personnes et soupçonné d'être l'auteur de plusieurs incendies — deux au moins — qui

## MANIFESTATION ANNUELLE DU SOUVENIR EN L'HONNEUR DES FRANÇAIS FUSILLÉS A TOURNAI

L'Association Interdépartementale des Victimes Civiles de la Guerre nous communique :

Le jeudi 26 mai, jour de l'Ascension, se déroulera à Tournai la Manifestation annuelle du Souvenir en l'honneur des Français qui y furent fusillés par l'armée allemande.

La commémoration du Souvenir des Français civils qui aura cette année un éclat exceptionnel, en raison des mesures prises et du programme adopté par la Municipalité de Tournai, sera, en même temps qu'une affirmation de la Reconnaissance nationale aux Glorieux Fusillés, une manifestation grandiose de l'unité franco-belge.

Les victimes civiles de la guerre et toutes les personnes désireuses de participer à la manifestation organisée en l'honneur des Héros civils de l'Occupation peuvent se faire inscrire ou doivent s'adresser, pour tous renseignements, à M. Georges Deval, 65, boulevard de la Liberté, à Lille, avant le 16 mai.

Des conditions spéciales étant accordées par les Sociétés de Chemin de fer français et belges aux personnes participant à la cérémonie du 26 mai, les intéressés qui désirent bénéficier des avantages consentis, sont priés de se faire inscrire avant la date sus-indiquée.

## Le terrible explosion d'une automobile en forêt de Mormal

Comme l'endroit où s'est produit l'explosion se trouve dans la circonscription du Quesnoy, ce furent les gendarmes de cette ville qui vinrent procéder aux constatations et à l'enquête.

Enquête extrêmement difficile. On trouva enfin une indication. Le porteur de la voiture, resté dans un panier de la veste déchiquée. En fouillant les papiers qui lui étaient tombés, on trouva un permis de conduire automobile au nom de M. Pévernage Charles, demeurant rue du Pont-Michaux à Louvroil.

Sur diverses notices que contenait le carnet, on trouva des renseignements qui indiquaient que M. Pévernage avait été employé à la gare de Valenciennes, qu'il était marié et qu'il possédait une automobile. On trouva également un permis de conduire automobile au nom de M. Pévernage Charles, demeurant rue du Pont-Michaux à Louvroil.

Sur diverses notices que contenait le carnet, on trouva des renseignements qui indiquaient que M. Pévernage avait été employé à la gare de Valenciennes, qu'il était marié et qu'il possédait une automobile.

## MORT SUSPECTE D'UN OUVRIER POLONAIS A DENAIN

Mardi, vers midi, sur les instructions de M. le docteur Risselin, la Caisse de Secours des Ouvriers de Valenciennes faisait admettre à l'Hôpital de la Ville, l'ouvrier polonais Michel Marcinak, 31 ans, demeurant 129, rue Charles-Fourier, pour paralysie.

Jeudi matin, vers 4 h. 15, le malheureux décéda. M. le docteur Albert Jacquemart, qui lui donna ses soins dans l'établissement, refusa les permis d'inhumation, le décès lui paraissant suspect.

Informé des faits par M. Defosse, économiste de l'Hôpital, M. Desire Ledent, secrétaire principal, en l'absence de M. Richeim, commissaire de police en congé, prévint le Parquet de Valenciennes.

M. Engel, le distingué juge d'instruction, a commis M. Fernand Dubois, médecin légiste, pour procéder à l'autopsie, qui a eu lieu vendredi dans la soirée.

## Le Parquet sur les lieux

Les quelques renseignements qu'avaient recueillis le gendarme Busière, qui fait actuellement fonction de commandant de brigade au Quesnoy, et son collègue M. Sohler, furent transmis au Parquet d'Avesnes, qui décida de descendre sur les lieux.

A 17 heures, arrivèrent sur la route du Cheval Blanc, M. Noclercq, procureur de la République ; Billoux, juge d'instruction, et Groulard, greffier. Les renseignements sur les lieux les gendarmes Busière et Sohler, qui leur donnèrent de sérieux éléments d'information, ainsi que MM. Defosse, maire de Loquignol, et le garde Degras, de Loquignol, qui coopèrent au service d'ordre.

Fu après l'arrivée des magistrats, non loin de la voiture des rouleaux de sautoie, le frère de la victime, par qui l'on eut de nouvelles indications, mais qui ne firent en somme qu'appesantir le mystère.

## Suicide ?

Avant de regagner Avesnes dans la soirée, M. le juge Billoux a chargé M. le

# Les Auberges de la Jeunesse à la Foire Commerciale de Lens



Favorisée ces dernières journées par un temps superbe, la 2<sup>e</sup> Foire Commerciale de Lens connaît un succès très appréciable. Hier, ce fut la « Journée des Coqueuleux » et les combats se déroulèrent dans l'enceinte de la Foire. Aujourd'hui samedi, auront lieu la « Journée de l'Automobile » et « celle des Ajistes ». Nous donnons ci-dessus la photo du stand des Auberges de la Jeunesse, dont les membres doivent donner ce soir une grande fête de nuit. (Ph. Allix)

## La terrible explosion d'une automobile en forêt de Mormal

Comme l'endroit où s'est produit l'explosion se trouve dans la circonscription du Quesnoy, ce furent les gendarmes de cette ville qui vinrent procéder aux constatations et à l'enquête.

Enquête extrêmement difficile. On trouva enfin une indication. Le porteur de la voiture, resté dans un panier de la veste déchiquée. En fouillant les papiers qui lui étaient tombés, on trouva un permis de conduire automobile au nom de M. Pévernage Charles, demeurant rue du Pont-Michaux à Louvroil.

Sur diverses notices que contenait le carnet, on trouva des renseignements qui indiquaient que M. Pévernage avait été employé à la gare de Valenciennes, qu'il était marié et qu'il possédait une automobile.

## MORT SUSPECTE D'UN OUVRIER POLONAIS A DENAIN

Mardi, vers midi, sur les instructions de M. le docteur Risselin, la Caisse de Secours des Ouvriers de Valenciennes faisait admettre à l'Hôpital de la Ville, l'ouvrier polonais Michel Marcinak, 31 ans, demeurant 129, rue Charles-Fourier, pour paralysie.

Jeudi matin, vers 4 h. 15, le malheureux décéda. M. le docteur Albert Jacquemart, qui lui donna ses soins dans l'établissement, refusa les permis d'inhumation, le décès lui paraissant suspect.

Informé des faits par M. Defosse, économiste de l'Hôpital, M. Desire Ledent, secrétaire principal, en l'absence de M. Richeim, commissaire de police en congé, prévint le Parquet de Valenciennes.

M. Engel, le distingué juge d'instruction, a commis M. Fernand Dubois, médecin légiste, pour procéder à l'autopsie, qui a eu lieu vendredi dans la soirée.

## Le Parquet sur les lieux

Les quelques renseignements qu'avaient recueillis le gendarme Busière, qui fait actuellement fonction de commandant de brigade au Quesnoy, et son collègue M. Sohler, furent transmis au Parquet d'Avesnes, qui décida de descendre sur les lieux.

A 17 heures, arrivèrent sur la route du Cheval Blanc, M. Noclercq, procureur de la République ; Billoux, juge d'instruction, et Groulard, greffier. Les renseignements sur les lieux les gendarmes Busière et Sohler, qui leur donnèrent de sérieux éléments d'information, ainsi que MM. Defosse, maire de Loquignol, et le garde Degras, de Loquignol, qui coopèrent au service d'ordre.

Fu après l'arrivée des magistrats, non loin de la voiture des rouleaux de sautoie, le frère de la victime, par qui l'on eut de nouvelles indications, mais qui ne firent en somme qu'appesantir le mystère.

## Suicide ?

Avant de regagner Avesnes dans la soirée, M. le juge Billoux a chargé M. le

## MANIFESTATION ANNUELLE DU SOUVENIR EN L'HONNEUR DES FRANÇAIS FUSILLÉS A TOURNAI

L'Association Interdépartementale des Victimes Civiles de la Guerre nous communique :

Le jeudi 26 mai, jour de l'Ascension, se déroulera à Tournai la Manifestation annuelle du Souvenir en l'honneur des Français qui y furent fusillés par l'armée allemande.

La commémoration du Souvenir des Français civils qui aura cette année un éclat exceptionnel, en raison des mesures prises et du programme adopté par la Municipalité de Tournai, sera, en même temps qu'une affirmation de la Reconnaissance nationale aux Glorieux Fusillés, une manifestation grandiose de l'unité franco-belge.

Les victimes civiles de la guerre et toutes les personnes désireuses de participer à la manifestation organisée en l'honneur des Héros civils de l'Occupation peuvent se faire inscrire ou doivent s'adresser, pour tous renseignements, à M. Georges Deval, 65, boulevard de la Liberté, à Lille, avant le 16 mai.

Des conditions spéciales étant accordées par les Sociétés de Chemin de fer français et belges aux personnes participant à la cérémonie du 26 mai, les intéressés qui désirent bénéficier des avantages consentis, sont priés de se faire inscrire avant la date sus-indiquée.

## Le Parquet sur les lieux

Les quelques renseignements qu'avaient recueillis le gendarme Busière, qui fait actuellement fonction de commandant de brigade au Quesnoy, et son collègue M. Sohler, furent transmis au Parquet d'Avesnes, qui décida de descendre sur les lieux.

A 17 heures, arrivèrent sur la route du Cheval Blanc, M. Noclercq, procureur de la République ; Billoux, juge d'instruction, et Groulard, greffier. Les renseignements sur les lieux les gendarmes Busière et Sohler, qui leur donnèrent de sérieux éléments d'information, ainsi que MM. Defosse, maire de Loquignol, et le garde Degras, de Loquignol, qui coopèrent au service d'ordre.

Fu après l'arrivée des magistrats, non loin de la voiture des rouleaux de sautoie, le frère de la victime, par qui l'on eut de nouvelles indications, mais qui ne firent en somme qu'appesantir le mystère.

## Suicide ?

Avant de regagner Avesnes dans la soirée, M. le juge Billoux a chargé M. le

## MANIFESTATION ANNUELLE DU SOUVENIR EN L'HONNEUR DES FRANÇAIS FUSILLÉS A TOURNAI

L'Association Interdépartementale des Victimes Civiles de la Guerre nous communique :

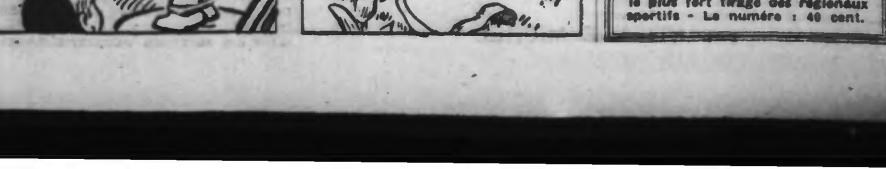
Le jeudi 26 mai, jour de l'Ascension, se déroulera à Tournai la Manifestation annuelle du Souvenir en l'honneur des Français qui y furent fusillés par l'armée allemande.

La commémoration du Souvenir des Français civils qui aura cette année un éclat exceptionnel, en raison des mesures prises et du programme adopté par la Municipalité de Tournai, sera, en même temps qu'une affirmation de la Reconnaissance nationale aux Glorieux Fusillés, une manifestation grandiose de l'unité franco-belge.

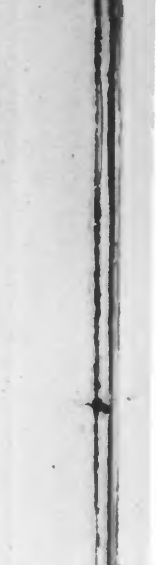
Les victimes civiles de la guerre et toutes les personnes désireuses de participer à la manifestation organisée en l'honneur des Héros civils de l'Occupation peuvent se faire inscrire ou doivent s'adresser, pour tous renseignements, à M. Georges Deval, 65, boulevard de la Liberté, à Lille, avant le 16 mai.

Des conditions spéciales étant accordées par les Sociétés de Chemin de fer français et belges aux personnes participant à la cérémonie du 26 mai, les intéressés qui désirent bénéficier des avantages consentis, sont priés de se faire inscrire avant la date sus-indiquée.

## « DÈDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX



# à la Foire Commerciale de Lens



Favorisée ces dernières journées par un temps superbe, la 2<sup>e</sup> Foire Commerciale de Lens connaît un succès très appréciable. Hier, ce fut la « Journée des Coqueuleux » et les combats se déroulèrent dans l'enceinte de la Foire. Aujourd'hui samedi, auront lieu la « Journée de l'Automobile » et « celle des Ajistes ». Nous donnons ci-dessus la photo du stand des Auberges de la Jeunesse, dont les membres doivent donner ce soir une grande fête de nuit. (Ph. Allix)

## La terrible explosion d'une automobile en forêt de Mormal

Comme l'endroit où s'est produit l'explosion se trouve dans la circonscription du Quesnoy, ce furent les gendarmes de cette ville qui vinrent procéder aux constatations et à l'enquête.

Enquête extrêmement difficile. On trouva enfin une indication. Le porteur de la voiture, resté dans un panier de la veste déchiquée. En fouillant les papiers qui lui étaient tombés, on trouva un permis de conduire automobile au nom de M. Pévernage Charles, demeurant rue du Pont-Michaux à Louvroil.

Sur diverses notices que contenait le carnet, on trouva des renseignements qui indiquaient que M. Pévernage avait été employé à la gare de Valenciennes, qu'il était marié et qu'il possédait une automobile.

## MORT SUSPECTE D'UN OUVRIER POLONAIS A DENAIN

Mardi, vers midi, sur les instructions de M. le docteur Risselin, la Caisse de Secours des Ouvriers de Valenciennes faisait admettre à l'Hôpital de la Ville, l'ouvrier polonais Michel Marcinak, 31 ans, demeurant 129, rue Charles-Fourier, pour paralysie.

Jeudi matin, vers 4 h. 15, le malheureux décéda. M. le docteur Albert Jacquemart, qui lui donna ses soins dans l'établissement, refusa les permis d'inhumation, le décès lui paraissant suspect.

Informé des faits par M. Defosse, économiste de l'Hôpital, M. Desire Ledent, secrétaire principal, en l'absence de M. Richeim, commissaire de police en congé, prévint le Parquet de Valenciennes.

M. Engel, le distingué juge d'instruction, a commis M. Fernand Dubois, médecin légiste, pour procéder à l'autopsie, qui a eu lieu vendredi dans la soirée.

## Le Parquet sur les lieux

Les quelques renseignements qu'avaient recueillis le gendarme Busière, qui fait actuellement fonction de commandant de brigade au Quesnoy, et son collègue M. Sohler, furent transmis au Parquet d'Avesnes, qui décida de descendre sur les lieux.

A 17 heures, arrivèrent sur la route du Cheval Blanc, M. Noclercq, procureur de la République ; Billoux, juge d'instruction, et Groulard, greffier. Les renseignements sur les lieux les gendarmes Busière et Sohler, qui leur donnèrent de sérieux éléments d'information, ainsi que MM. Defosse, maire de Loquignol, et le garde Degras, de Loquignol, qui coopèrent au service d'ordre.

Fu après l'arrivée des magistrats, non loin de la voiture des rouleaux de sautoie, le frère de la victime, par qui l'on eut de nouvelles indications, mais qui ne firent en somme qu'appesantir le mystère.

## Suicide ?

Avant de regagner Avesnes dans la soirée, M. le juge Billoux a chargé M. le

## MANIFESTATION ANNUELLE DU SOUVENIR EN L'HONNEUR DES FRANÇAIS FUSILLÉS A TOURNAI

L'Association Interdépartementale des Victimes Civiles de la Guerre nous communique :

Le jeudi 26 mai, jour de l'Ascension, se déroulera à Tournai la Manifestation annuelle du Souvenir en l'honneur des Français qui y furent fusillés par l'armée allemande.

La commémoration du Souvenir des Français civils qui aura cette année un éclat exceptionnel, en raison des mesures prises et du programme adopté par la Municipalité de Tournai, sera, en même temps qu'une affirmation de la Reconnaissance nationale aux Glorieux Fusillés, une manifestation grandiose de l'unité franco-belge.

Les victimes civiles de la guerre et toutes les personnes désireuses de participer à la manifestation organisée en l'honneur des Héros civils de l'Occupation peuvent se faire inscrire ou doivent s'adresser, pour tous renseignements, à M. Georges Deval, 65, boulevard de la Liberté, à Lille, avant le 16 mai.

Des conditions spéciales étant accordées par les Sociétés de Chemin de fer français et belges aux personnes participant à la cérémonie du 26 mai, les intéressés qui désirent bénéficier des avantages consentis, sont priés de se faire inscrire avant la date sus-indiquée.

## Le Parquet sur les lieux

Les quelques renseignements qu'avaient recueillis le gendarme Busière, qui fait actuellement fonction de commandant de brigade au Quesnoy, et son collègue M. Sohler, furent transmis au Parquet d'Avesnes, qui décida de descendre sur les lieux.

A 17 heures, arrivèrent sur la route du Cheval Blanc, M. Noclercq, procureur de la République ; Billoux, juge d'instruction, et Groulard, greffier. Les renseignements sur les lieux les gendarmes Busière et Sohler, qui leur donnèrent de sérieux éléments d'information, ainsi que MM. Defosse, maire de Loquignol, et le garde Degras, de Loquignol, qui coopèrent au service d'ordre.

Fu après l'arrivée des magistrats, non loin de la voiture des rouleaux de sautoie, le frère de la victime, par qui l'on eut de nouvelles indications, mais qui ne firent en somme qu'appesantir le mystère.

## Suicide ?

Avant de regagner Avesnes dans la soirée, M. le juge Billoux a chargé M. le